

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026
20 heures 00

OBJET :

14/09/2026 N°2

**VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR
L'ANNÉE 2027**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 18 septembre 2026.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Laurette COLOMBET – Martine BESSEY – Michel PONCET – Aurélia MARTINS – Jérémy GAREL – Robert DUVERGER – Catherine ARTAUD – Gilles BERTHELOT – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Damien GERBEL – Fabien MARCEL – Pierre-Emmanuel GONNELLI – Edwige KIRIEL

Absente excusée : Caroline DUPERRAY

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Jérémy GAREL

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2027

Les tarifs suivants sont proposés :

Tarifs de la salle municipale (avec ou sans utilisation de la cuisinière)

	Tarif 1 ^{er} jour	Tarif 2 ^e jour	Demi-journée
Personnes domiciliées sur la commune	180,00 €	90,00 €	—
Personnes extérieures à la commune	366,00 €	183,00 €	—
Location pour réunion	—	—	60,00 €
Sociétés locales	Gratuit	—	—

Tarifs de la Salle E.R.A.

Type de réservation / Bénéficiaire	Tarif 1 ^{er} jour	Tarif 2 ^e jour
Particuliers domiciliés sur la commune	647,00 €	159,00 €

Particuliers et Associations extérieurs à la commune	1187,00 €	159,00 €
Manifestations lucratives (Associations locales) et Matches	Gratuit	—

Travaux, Matériel et Droits de place

Prestation / Objet	Type de tarification	Prix
Mini pelleteuse	Par équipement	87,00 €
Autres matériels (tracteur, broyeur...)	Par équipement	87,00 €
Halte Pèlerin	Par nuitée et par personne	17,00 €
Salle d'exposition du clocher	Pour 1, 2 ou 3 exposants	16,00 €
Droits de place – Parquets et chapiteaux	Forfait	143,00 €
Droits de place – Marchands ambulants	Forfait	30,00 €
Droits de place – Commerces ambulants (1x/semaine)	Par trimestre (hors locaux/électricité)	80,00 €
Location de matériel – Table	À l'unité	2,10 €
Location de matériel – Banc	À l'unité	1,10 €
Location de matériel – Chaise	À l'unité	0,45 €

Cimetière et Espace Cinéraire

Emplacement / Prestation	Spécificité Durée	Tarif 2027
Concession cimetière	15 ans – simple	75,00 €
Concession cimetière	15 ans – double	150,00 €
Concession cimetière	30 ans – simple	150,00 €
Concession cimetière	30 ans – double	300,00 €
Concession cimetière	50 ans – simple	300,00 €
Concession cimetière	50 ans – double	600,00 €
Case Colombarium (+ concession)	Pour 30 ans	Prix d'achat + 65,00 €
Case Colombarium (+ concession)	Pour 50 ans	Prix d'achat + 130,00 €
Plaque d'identification Colombarium	Normée	Tarif du fournisseur
Cave Urne (+ concession)	Pour 30 ans	300,00 € + 75,00 €
Cave Urne (+ concession)	Pour 50 ans	300,00 € + 150,00 €

Inscription sur la stèle	Cave Urne	À la charge du concessionnaire
Jardin du Souvenir (Plaque normée)	Modèle imposé	Facturé par les pompes funèbres

Tarifs des Photocopies

Format et Type de copie	Tarif Public	Tarif Associations
A4 – Noir et Blanc	0,15 €	0,10 €
A3 – Noir et Blanc	0,30 €	0,15 €
A4 – Couleur	0,50 €	0,15 €
A3 – Couleur	1,00 €	0,25 €

Si plusieurs demandes sont déposées pour louer la salle municipale le 25 décembre, le bénéficiaire sera désigné par tirage au sort qui aura lieu chaque année au 28 février.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** les tarifs ci-dessus pour l'année 2027.
- **Dit** que le produit de ces locations sera enregistré dans le budget communal.
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présents.

Adopté à l'unanimité

Ont signé au registre Madame le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Laurette COLOMBET

Le secrétaire de séance,
Jérémy GAREL

Publication en ligne le **18 SEP. 2026**



Le Maire :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.*